

LISTE DU CANADA

Numéro	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
	-Champignons et truffes:		
0709.51	--Champignons		
0709.51.10	---Pour la transformation	9.92¢ /kg mais pas moins de 10%	C
0709.51.90	---Autres	9.92¢ /kg mais pas moins de 10%	C
0709.52.00	--Truffes	En fr.	D
0709.60	-Piments du genre <i>Capsicum</i> ou du genre <i>Pimenta</i>		
0709.60.10	---Importés au cours d'une période spécifiée par une ordonnance du Ministre ou du sous-ministre, mais n'excédant pas 12 semaines au cours d'une période de 12 mois se terminant le 31 mars	4.41¢/kg mais pas moins de 10%	C
0709.60.90	---Autres	En fr.	D
0709.70.00	-Epinards, tétragones (épinards de Nouvelle-Zélande) et arroches (épinards géants)	En fr.	D
0709.90	-Autres		
0709.90.10	---Cresson	En fr.	D
0709.90.20	---Courges, citrouilles et courgettes	5%	C
	---Persil:		
0709.90.31	----Importé au cours d'une période spécifiée par une ordonnance du Ministre ou du sous-ministre, mais n'excédant pas 16 semaines au cours d'une période de 12 mois se terminant le 31 mars	3.86¢ /kg mais pas moins de 10%	C
0709.90.39	----Autres	En fr.	D